



Procès-verbal du conseil municipal **du mercredi 28 août 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 28 août à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 24 août 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Madame Christine PEGHAIRE, et Messieurs Georges BERINGER et Gilles BERINGER

Absents excusés : Mesdames Françoise DOUBLET, Aurélie BARLIER, Martine GIRE et Claudine PASTRE, et Messieurs Yvon DARNE, Grégory PITOT et Jean-Claude TALLOBRE

Après avoir constaté que le quorum n'est pas atteint, le Maire indique qu'il reconvoquera le conseil municipal mardi 03 septembre 2024 à 18 heures avec le même ordre du jour.

POUR RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal des séances du 13 juin 2024 et du 27 juin 2024
2. Délibération : proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le centre de gestion
3. Délibération : convention de partenariat entre la commune de Saint-Georges-d'Aurac et la CCRHA dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD)
4. Délibération : modification du niveau de rémunération du poste d'agent communal postal
5. Délibération : subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024
6. Délibération : demande d'achat d'une partie d'une parcelle au village de Barret (ajout acquéreurs suite délibération n° 2024/04/32)
7. Divers

Les conseillers municipaux présents,

Le Maire,
Alain GARNIER